



Nos domaines de compétences allant de la Seconde à Bac+5

- **Accueil-Commerce** : Bac Pro - BTS - Prépa
- **Comptabilité-Finance** : Bac Pro - BTS - Prépa
- **Informatique** : BTS - Licence
- **Assistant Manager** : Bac Pro - BTS

Un enseignement de qualité

Le lycée ouvre ses portes chaque année à environ 1100 élèves et étudiants qui ont choisi l'enseignement économique et technologique tertiaire.

Le Lycée veut leur offrir les moyens de la réussite scolaire par un enseignement :

- Exigeant, qui tend à développer en chaque élève ses aptitudes à la réflexion.
- Réaliste, qui prépare chacun efficacement à l'exercice d'un métier à l'heure où tant de jeunes diplômés se retrouvent au chômage.
- Complet, qui transmet un savoir organisé et cohérent, accompagné d'une formation humaine authentique.

Chaque année nous offrons à un nombre croissants d'étudiants des bourses de stage Erasmus pour leur permettre de développer leur ouverture internationale, d'augmenter leur niveau de qualifications et de les préparer au mieux à l'environnement professionnel qui les attend.

Une recherche d'excellence :

Depuis 2008 le lycée Le Rebours est labellisé « lycée des métiers du Management et des Services ».

Le label « lycée des métiers » met en évidence la cohérence d'une offre de formation, la prise en compte des attentes des élèves et l'adaptation aux besoins des employeurs. Il constitue un indicateur d'excellence pour les voies technologique et professionnelle.

Le Rebours en chiffres:

- 1000 Elèves- Etudiants
- 100 Apprentis
- 125 Professeurs – Formateurs

Comment utilisons nous la taxe d'apprentissage?

- 70% dédiés au développement des moyens informatiques et audiovisuels à disposition des étudiants.
- 20 % dédiés à l'achat de matériels informatiques et de logiciels professionnels pour faciliter l'intégration de nos étudiants au monde de l'entreprise.
- 5% dédiés à l'acquisition d'ouvrages et revues pédagogiques.
- 5% dédiés à la rémunération des professionnels extérieurs.

Pourquoi verser sa taxe d'apprentissage à notre établissement?

- C'est le seul impôt libre d'affectation.
- C'est investir directement dans le développement de la professionnalisation. Cela permet aux étudiants d'améliorer leurs conditions d'études et leur employabilité grâce à des équipements de pointe correspondants aux usages des professionnels

Ce qui change en 2015...



A retenir

Nouvelles modalités de la taxe d'apprentissage :

- Fusion de la CDA (0.18%) et de la TA (0.5%) en une seule taxe, en métropole, TA = **0.68% x MS**
- Création d'une fraction « REGION » **égale à 51%** de la TA (42% auparavant).

Nouvelle répartition :

- 26% - Quota (financement des CFA)
- 23% - Hors Quota (financement des formations initiales en dehors de l'apprentissage)

Les 3 catégories **A** = 40% - **B** = 40% - **C** = 20% sont remplacées par 2 catégories :

- ✓ Nouvelle catégorie **A** (Niveaux III, IV et V : CAP à BAC +2) = **65% du HQ**
- ✓ Nouvelle catégorie **B** (Niveau I et II : BAC +3 et plus) = **35% HQ**
- ✓ Fin du **cumul des catégories**
- ✓ Frais de stage = **3% de la TA**

- Le «Bonus Alternance» géré par la Pôle Emploi est **remplacé par une réduction d'impôt** venant de déduction de la taxe à payer (imputable au titre du Hors Quota). La réduction d'impôt serait calculée sur la base du nombre d'alternants compris entre 4% et 6% de l'effectif (entre 5% et 7% à compter de 2015).

Assurer la traçabilité de votre versement:

Pour éviter toute erreur d'affectation de votre taxe, nous vous remercions de bien vouloir nous informer de votre versement par email ou par fax.

entreprise@lerebours.org ou Fax : 01 43 37 13 52

Contact

Karine FRAIOLI

Tel : 01 55 43 28 88 Fax : 01 43 37 13 52

entreprise@lerebours.org

Comment nous verser votre taxe d'apprentissage?

Date limite de versement : 28 février 2015

Le **Lycée Le Rebours** est habilité à percevoir la taxe d'apprentissage sur la masse salariale au titre du **HORS QUOTA** sur la catégorie **A**.

Le **Rebours Apprentissage** est habilité à percevoir la taxe d'apprentissage au titre du **QUOTA**.

Pour effectuer votre versement au Lycée Le Rebours, vous devez solliciter un organisme collecteur de la taxe d'apprentissage (OCTA) et lui indiquer votre répartition en faveur du Lycée Le Rebours

Sur le bordereau de l'OCTA, précisez comme bénéficiaire:

HORS QUOTA :

Lycée LE REBOURS 44 Boulevard Auguste Blanqui
75013 PARIS

QUOTA :

CERFAL / CFA régional multi-professionnel
UFA LE REBOURS 2 rue Lacaze
75014 PARIS

BORDEREAU DE SURVEILLANCE				
Spécieusement réservé de publication sur la liste de la Préfecture de chaque région				
Nom	Adresse / Code postal / Ville	QUOTA	HORS QUOTA	

Simplifier vos démarches :

Pour vous guider dans le versement de votre taxe d'apprentissage 2015 nous vous donnons rendez vous sur le site internet de notre partenaire collecteur :

www.asonline.org

où un outil gratuit de déclaration de taxe en ligne « EASYTAXE » vous est proposé.



Vous pourrez également télécharger un bordereau de versement.